

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2022 : SB30**

**Note de service**

**Date :** Le 2 novembre 2022

**Destinataires :** Administratrices et administrateurs des affaires  
Administrations scolaires relevant de l'article 68

**Expéditeur :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**Objet :** **Formulaires des états financiers de 2021-2022 destinés aux administrations scolaires relevant de l'article 68**

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires Excel des états financiers de 2021-2022 destinés aux administrations scolaires relevant de l'article 68 (administrations scolaires) sont maintenant disponibles, y compris les instructions détaillées correspondantes. Les formulaires Excel, le rapport de variance pré-téléchargé, les notes explicatives aux états financiers et les instructions pour les remplir seront fournis séparément à chaque administration scolaire.

Les deux principaux changements apportés aux formulaires sont résumés ci-dessous pour votre information :

Formulaire	Changement
Tableau 10.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle ligne a été ajoutée pour déclarer les dépenses liées aux achats centralisés des trousseaux de test antigénique rapide (TAR) et liées aux subventions provinciales en nature.</li> <li>• Une nouvelle ligne a été ajoutée pour déclarer les dépenses liées aux TAR fournis par l'administration scolaire.</li> </ul>

***Rapport sur l'équipement de protection individuelle (EPI), les fournitures et l'équipement essentiels (FEE), les filtres à particules à haute efficacité (HEPA) et les dispositifs du ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE) et les trousseaux de test antigénique rapide (TAR)***

Conformément à la déclaration dans les états financiers de l'année précédente, les administrations scolaires sont tenues de déclarer leurs revenus et dépenses d'EPI et de FEE dans les états financiers de 2021-2022. Cela comprend les filtres HEPA et les unités reçues directement du ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE), précédemment appelé ministère des services gouvernementaux et des services aux consommateurs. À partir de 2021-2022, les subventions en nature des EPI, FEE, HEPA et TAR doivent être déclarées sur la base des quantités reçues par les administrations scolaires, en utilisant les informations sur les coûts fournies par le ministère. Tout stock dont on ne prévoit pas l'utilisation pendant la période de déclaration actuelle doit être enregistré comme stock de fournitures et revenu différé ; toutefois, ces montants devraient être minimes. L'information sur les coûts est basée sur les coûts moyens pondérés et est disponible dans un fichier de coûts qui sera fourni à chaque administration scolaire.

**Soumission des rapports financiers**

Les états financiers doivent parvenir au ministère avant le 31 décembre 2022. Si l'administration scolaire ne peut pas fournir les documents requis avant la date limite du ministère en raison de circonstances atténuantes, veuillez contacter André Mercier au (437) 215-9537 ou par courriel à [Andre.Mercier@ontario.ca](mailto:Andre.Mercier@ontario.ca), ou Don Ma au (437) 216-3197 ou par courriel à [Don.Ma@ontario.ca](mailto:Don.Ma@ontario.ca) pour discuter de la nécessité d'une prolongation de la date d'échéance.

Le ministère a le plaisir d'annoncer que le processus de soumission des documents pour les rapports financiers des administrations scolaires (prévisions budgétaires et états financiers) sera simplifié à partir de novembre 2022. Au cours des années précédentes, les administrations scolaires ont soumis les documents par courriel. Afin de simplifier le processus de soumission, le ministère a mis en place un site SharePoint où les administrations scolaires doivent fournir les documents à partir de cet automne. Veuillez consulter les procédures relatives au site SharePoint incluses dans le courriel de diffusion afin d'obtenir des détails sur la façon d'accéder au site SharePoint.

Les versions PDF des documents des états financiers suivants doivent être téléversées sur le site SharePoint :

- certificat signé par la directrice générale ou le directeur général
- états financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur, les notes afférentes aux états financiers et le rapport de la direction. Au lieu d'un rapport de gestion, les administrations scolaires peuvent fournir les commentaires de la direction dans les notes afférentes aux états financiers.

Les administrations scolaires sont tenues de suivre les notes explicatives des états financiers lors de la préparation de leurs états financiers vérifiés, à moins que, en consultation avec leur vérificateur, une note différente reflète mieux les circonstances uniques de l'administration scolaire. Des exemples de notes explicatives sont inclus dans le courriel de diffusion des états financiers 2021-2022.

Il est rappelé aux administrations scolaires de publier leurs états financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur, sur le site Web de l'administration scolaire dans le mois suivant leur réception. Une déclaration signée de la responsabilité de la direction de tous les états financiers vérifiés actuellement publiés sur les sites Web des administrations scolaires doit être annexée et incluse dans tous les états financiers futurs au moment de leur diffusion.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le dossier des états financiers, veuillez contacter André Mercier ou Don Ma.

Cordialement,

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières